

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 mars 2023**



# LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS

## ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2023

### CONTENU

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 10

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de La Société des immeubles franco-yukonnais

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Société des immeubles franco-yukonnais, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Société des immeubles franco-yukonnais au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

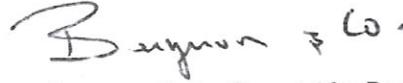
### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



**Bergeron & Co. Comptables Professionnels Agréés**

Edmonton, AB  
20 juin 2023

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PRODUITS</b>		
Loyer de bureau (Note 8)	206 300 \$	206 300 \$
Location de salles et autres (Note 8)	53 334	38 809
Amortissement des apports reportés (Note 10)	46 047	46 402
Gouvernement du Yukon	<u>16 190</u>	<u>-</u>
	<u>321 871</u>	<u>291 511</u>
<b>CHARGES</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	71 881	71 647
Services publics	56 132	39 305
Entretien et réparations	45 377	23 868
Salaires et charges sociales	41 069	27 570
Conciergerie	32 965	30 943
Impôts fonciers	26 821	27 315
Assurances	21 090	19 306
Intérêts sur la dette à long terme	14 346	14 760
Frais d'administration	12 000	12 000
Fournitures et matériel de bureau	4 809	6 751
Honoraires professionnels	3 365	3 500
Déplacements et réunions	<u>233</u>	<u>66</u>
	<u>330 088</u>	<u>277 031</u>
<b>(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>(8 217) \$</u></u>	<u><u>14 480 \$</u></u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**Bergeron&Co.**

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

Bergeron & Co.

ACTIF NET	Investi en immobilisations	Grevé d'affectation	Non-grevé d'affectation	Total 2023	Total 2022
Solde au début de l'exercice	414 380 \$	-	164 026 \$	578 406 \$	563 926 \$
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(25 834)	-	17 617	(8 217)	14 480
Investi en immobilisations corporelles	22 382	-	(22 382)	-	-
Don reçu d'une société apparentée (Note 8)	-	-	10 554	10 554	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b><u>410 928 \$</u></b>	<b><u>- \$</u></b>	<b><u>169 815 \$</u></b>	<b><u>580 743 \$</u></b>	<b><u>578 406 \$</u></b>

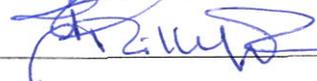
Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	181 500 \$	164 142 \$
Comptes à recevoir (Note 3)	13 470	10 096
Frais payés d'avance	<u>14 190</u>	<u>11 720</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF À COURT TERME</b>	<b>209 160</b>	<b>185 958</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA LOCATION (Note 4)</b>		
	<u>1 573 250</u>	<u>1 634 577</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b><u>1 782 410</u> \$</b>	<b><u>1 820 535</u> \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer (Note 5)	29 048 \$	17 565 \$
Salaires et cotisations sociales à payer (Note 6)	6 151	2 339
Intérêts à payer à l'organisme détenant le contrôle	1 178	1 216
Taxes sur les produits et services	689	503
Revenus reportés	2 278	309
Tranche échéant à court de la dette à long terme (Note 9)	12 300	11 828
Tranche renouvelable à court terme (Note 9)	<u>-</u>	<u>359 706</u>
<b>TOTAL DU PASSIF À COURT TERME</b>	<b>51 644</b>	<b>393 466</b>
<b>DETTE À LONG TERME (Note 9)</b>	<b>347 407</b>	<b>-</b>
<b>APPORTS REPORTÉS (Note 10)</b>	<u><b>802 616</b></u>	<u><b>848 663</b></u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<u><b>1 201 667</b></u>	<u><b>1 242 129</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net investi en immobilisations corporelles	410 928	414 380
Actif net non-grevé d'affectation	<u>169 815</u>	<u>164 026</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>580 743</b></u>	<u><b>578 406</b></u>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>1 782 410</u> \$</b>	<b><u>1 820 535</u> \$</b>

Approuvé par les Administrateurs(trices):

  
 \_\_\_\_\_, Administrateur(trice)

  
 \_\_\_\_\_, Administrateur(trice)

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(8 217) \$	14 480 \$
Additionner (déduire):		
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports reportés	(46 047)	(46 402)
Amortissement des immobilisations	<u>71 881</u>	<u>71 647</u>
Changement net des éléments sans effet sur la trésorerie	17 617	39 725
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes à recevoir	(3 373)	903
Frais payés d'avance	(2 470)	14
Comptes fournisseurs et charges à payer	11 485	(15 007)
Salaires et cotisations sociales à payer	3 811	(1 610)
Intérêts à payer à l'organisme détenant le contrôle	(39)	(79)
Taxes sur les produits et services	185	117
Revenus reportés	<u>1 969</u>	<u>(1 584)</u>
	<u>29 185</u>	<u>22 479</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme (Note 9)	<u>(11 827)</u>	<u>(11 372)</u>
Augmentation nette de l'encaisse	17 358	11 107
Encaisse au début de l'exercice	<u>164 142</u>	<u>153 035</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u><b>181 500</b></u> \$	<u><b>164 142</b></u> \$

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**

**1. OBJECTIF DE L'ORGANISME**

La Société des immeubles franco-yukonnais (SIFY) est un organisme à but non lucratif et elle a été incorporée sous la Loi sur les sociétés du Yukon le 13 juillet 1991.

La mission de l'organisme est de promouvoir les intérêts de la communauté francophone du Yukon et de fournir les espaces nécessaires pour les bureaux des organismes franco-yukonnais et pour la tenue des activités et des rencontres de ces organismes.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour organismes sans but lucratif et les principales méthodes comptables suivantes ont été appliquées:

**Utilisation d'estimations**

- a) Dans la préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit procéder à des estimations telles que la durée de vie utile, l'amortissement des immobilisations et des apports reportés ainsi que sur les montants des revenus et des charges de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

**Instruments financiers**

- b) Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur, à l'exception de certaines transactions avec lien de dépendance qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange, selon le cas. La Société évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les comptes clients et le compte à recevoir de l'organisme détenant le contrôle.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les comptes fournisseurs et charges à payer, le compte à payer à l'organisme détenant le contrôle, les salaires et cotisations sociales à payer, les intérêts à payer à l'organisme détenant le contrôle et l'emprunt hypothécaire de l'organisme détenant le contrôle.

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

**Dépréciation**

- c) Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.



**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**

**Comptabilisation des produits**

- d) La Société applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports (subventions et contributions). Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de loyer de bureau sont constatés à titre de produits de façon linéaire sur la durée des baux.

Les revenus de location de salles sont constatés à titre de produits au moment de la location de la salle.

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

- e) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements hautement liquides qui viendront à échéance dans trois mois ou moins de la date d'acquisition.

**Immobilisations corporelles destinées à la location**

- f) Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties annuellement sur leur durée de vie utile estimative à l'aide des taux et méthodes présentés ci-dessous, à l'exception de l'année d'acquisition où le taux est réduit de moitié.

Matériel et outillage	20% Amortissement dégressif
Bâtiments	40 ans Amortissement linéaire

Lorsqu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme pour la Société, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle doit être comptabilisé en charges dans l'état des résultats.

**Apports reçus sous forme de biens et services**

- g) Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports reçus sous forme de biens sont évalués à leur juste valeur.

**3. COMPTES À RECEVOIR**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes à recevoir	1 126 \$	413 \$
Compte à recevoir de l'organisme détenant le contrôle	<u>12 344</u>	<u>9 683</u>
	<u>13 470 \$</u>	<u>10 096 \$</u>

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES DESTINÉES À LA LOCATION**

	Amortissement		Valeur comptable nette	
	Coût	Cumulé	2023	2022
Bâtiments	2 578 897 \$	1 177 285 \$	1 401 612 \$	1 469 154 \$
Matériel et outillage	191 923	169 290	22 633	16 418
Terrain	<u>149 005</u>	<u>-</u>	<u>149 005</u>	<u>149 005</u>
	<u>2 919 825</u> \$	<u>1 346 575</u> \$	<u>1 573 250</u> \$	<u>1 634 577</u> \$

**5. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER**

	2023	2022
Comptes à payer et frais courus	19 334 \$	15 223 \$
Comptes à payer à l'organisme détenant le contrôle	<u>3 024</u>	<u>2 341</u>
	<u>22 358</u> \$	<u>17 564</u> \$

**6. REMISES GOUVERNEMENTALES**

Le montant dû pour les remises gouvernementales autres que les comptes qui sont présentés séparément dans le bilan est 1 785 \$ (2022 - 1 100 \$). Ce montant est inclus dans les salaires et cotisations sociales à payer.

**7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Des sommes ont été versées à une compagnie contrôlée par un membre du conseil d'administration pour des services d'entretien représentant un montant de 4 686 \$ (2022 - 3 800 \$).

**8. ORGANISME CONTRÔLÉ**

La Société est contrôlée par l'Association franco-yukonnaise parce que les deux organismes partagent le même conseil d'administration et ainsi, l'Association franco-yukonnaise détermine les politiques stratégiques en matière de fonctionnement ou d'exploitation, d'investissement et de financement de la Société.

La Société a réalisé des revenus de loyer de bureau et des revenus relatifs à la location de salles et autres pour un montant de 231 619 \$ (2022 - 229 212 \$) auprès de l'Association franco-yukonnaise représentant 94 % de ses revenus de loyer (2022 - 89 %). De plus, la Société a payé des intérêts sur une dette à long terme à l'Association franco-yukonnaise pour un montant de 14 345 \$ (2022 - 14 760 \$) (Note 9). Ce montant est inclus dans le poste « Intérêts sur la dette à long terme » à l'état des résultats. Finalement, la Société a versé des frais d'administration pour un montant de 12 000 \$ (2022 - 12 000 \$) à l'Association franco-yukonnaise.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie convenue entre les parties.

De plus, la société a reçu un don au montant de 10 554 \$ de la société ayant le contrôle. Cette transaction a été effectuée hors du cours normale des activités et a été comptabilisée directement en augmentation de l'actif net.

**LA SOCIÉTÉ DES IMMEUBLES FRANCO-YUKONNAIS**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**31 mars 2023**

**9. DETTE À LONG TERME**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunt hypothécaire de l'organisme détenant le contrôle, portant intérêt à un taux annuel de 4 %, remboursable en versements mensuels de 2 184 \$ capital et intérêts, garantie par le terrain et les bâtiments ayant une valeur comptable nette de 1 550 617 \$. Renouvelable en décembre 2027 et comportant une période d'amortissement de 20 ans.	<u>359 707</u> \$	<u>371 534</u> \$
	359 707	371 534
Moins la tranche échéant à moins d'un an		
Tranche échéant à court terme	12 300 \$	11 828 \$
Tranche renouvelable à court terme	<u>-</u>	<u>359 706</u>
Dettes à long terme	<u><u>347 407</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

**10. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés liés aux immobilisations corporelles représentent le solde non-amorti des immobilisations reçues à titre d'apports et des apports affectés à l'achat d'immobilisations. Les changements dans le solde des apports reportés liés aux immobilisations pour la période sont comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde d'ouverture	848 663 \$	895 065 \$
Montant amorti aux résultats	<u>(46 046)</u>	<u>(46 402)</u>
Solde de fermeture	<u><u>802 616</u></u> \$	<u><u>848 663</u></u> \$

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques.

**Risque de crédit :**

La Société est exposée à un risque de crédit sur ses comptes clients et son compte à recevoir de l'organisme détenant le contrôle.

**Risque de taux d'intérêt :**

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à son emprunt hypothécaire auprès de l'organisme détenant le contrôle. Le taux fixe de cet emprunt expose la Société au risque de juste valeur.

**Risque de liquidité :**

La Société est exposée au risque de liquidité relativement à aux comptes à payer et frais courus, le compte à payer à l'organisme détenant le contrôle, les salaires et vacances à payer, les intérêts à payer et l'emprunt hypothécaire de l'organisme détenant le contrôle.